

44^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits humains et l'extrême pauvreté

Intervention du Luxembourg

6/8 juillet 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Les personnes en grande pauvreté sont également souvent celles dont les droits humains sont allègrement piétinés. Epreuvees par le dénuement matériel, laissées pour compte par les services sociaux souvent sous-développés dans leurs pays, mises à l'écart de tout processus démocratique, qui mieux que ces personnes elles-mêmes pour nous rendre attentifs aux conditions inacceptables dans lesquelles elles doivent vivre ? Dans ce contexte, nous saluons l'intention du Rapporteur spécial de donner une voix à ces personnes, notamment par le biais de consultations participatives.

Les sujets de l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses précaires ou de l'économie informelle, de la lutte contre la discrimination fondée sur le statut socio-économique ou la situation de pauvreté; du non-recours aux droits et de l'universalisation des socles de protection sociale que le Rapporteur spécial a l'intention d'aborder de manière prioritaire, résonnent fortement avec les engagements internationaux et les politiques du Luxembourg en matière de coopération au développement et en matière de protection et de promotion des droits humains.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous n'avons aucun doute que vous serez une fois de plus à la hauteur de votre nouvelle fonction. Vous pouvez compter sur notre soutien et, pour joindre nos actes à notre parole, le Luxembourg a décidé d'appuyer votre mandat par une contribution financière.

Je vous remercie.